

## INFORMATIONS AUX CANDIDATS A UN DOCTORAT ES LETTRES DE L'UNIVERSITE DE LAUSANNE

Pour être immatriculé comme candidat au doctorat, il faut :

1. Etre porteur d'une licence ès lettres de la Faculté des lettres ou d'un titre jugé équivalent (comportant un mémoire) par le Conseil de Faculté.
2. Avoir obtenu l'agrément d'un directeur de thèse. Le directeur de thèse doit être professeur ordinaire, associé ou extraordinaire de la Faculté (art. 66 du règlement de faculté). Afin que celui-ci puisse se déterminer quant au choix du sujet, le(la) candidat(e) est prié(e) de faire parvenir au professeur un projet détaillé (plusieurs pages), comprenant un plan, une description de l'étude envisagée et une bibliographie. Les dossiers incomplets ne sont pas pris en considération.  
Le projet approuvé par le professeur doit être déposé au Secrétariat de la Faculté en même temps que la demande d'inscription pour thèse de doctorat.
3. Après agrément par un directeur de thèse, remplir la "Demande d'inscription au doctorat" (formulaire fourni par la Faculté des lettres) et y joindre tous les documents mentionnés sur ce questionnaire, ainsi que les Attestations 1 et 2, signées par le directeur de thèse (formulaires à retirer au Bureau des immatriculations et inscriptions, Bâtiment du Rectorat, Dorigny, 1015 Lausanne, Tél. 021 / 692 21 06).

Le Doyen